



pass
Sport

70 €

de réduction
immédiate

dès l'inscription
dans un club ou
une salle de sport* !



Rendez-vous sur pass.sports.gouv.fr

2025

*Sous réserve d'éligibilité

QU'EST-CE QUE LE PASS SPORT ?

Le pass Sport est une aide financière de 70€ pour s'inscrire dans un club, une association sportive ou une salle de sport et pour encourager à la pratique sportive.

QUI EST CONCERNÉ ?



Les jeunes de 14 à 17 ans bénéficiaires de l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS).



Les jeunes en situation de handicap :

- de 6 à 19 ans bénéficiaires de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH) ;
- de 16 à 30 ans bénéficiaires de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH).



Les étudiants boursiers de moins de 28 ans bénéficiaires d'une bourse attribuée avant le 15 octobre 2025 :

- bourse du CROUS (y compris l'aide annuelle) ;
- bourse régionale pour une formation sanitaire ou sociale.

PÉRIODE DE VALIDITÉ

Le pass Sport est utilisable du 1^{er} septembre au 31 décembre 2025.

OÙ L'UTILISER ?

- Le pass Sport peut être utilisé dans un des **85 000 clubs et salles de sport partenaires**.
- Renseignez-vous auprès du club, de l'association sportive ou de la salle de sport de votre choix pour savoir s'ils acceptent le pass Sport.

COMMENT ÇA MARCHÉ ?

- Vous recevez un **code personnel** à partir du 26 août par mail ou SMS. Il suffit de le présenter au club ou à la salle de sport au moment de l'inscription.
- Les **70 €** sont **déduits immédiatement** du montant à payer.
- Et si vous n'avez pas reçu de code, vous pouvez en faire la demande sur le site officiel pass.sports.gouv.fr.

Plus d'infos sur pass.sports.gouv.fr

• Vérifiez vos spams à partir du 26 août !